

Montréal, le 28 novembre 2012

Monsieur Bernard Blanchet
Président
Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation
275, rue Notre-Dame Est, R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Vente d'aliments sur le domaine public à Montréal

Monsieur le Président,

Le rythme des changements s'accélère dans plusieurs industries québécoises et le domaine de la restauration n'échappe pas à cette tendance. À cet égard, la cuisine de rue jouit d'une popularité grandissante dans plusieurs villes nord-américaines et Montréal n'échappe pas à cette tendance. D'ailleurs, cela s'est confirmé lors de la tenue d'événements tels que les *1^{ers} vendredis* sur l'Esplanade du Parc Olympique ou le Souk gastronomique du Festival *Juste pour rire*.

Le contexte actuel nous apparaît donc favorable à un examen plus approfondi du dossier de la vente d'aliments sur le domaine public à Montréal et nous saluons l'initiative de la Ville de tenir des audiences publiques sur ce sujet.

La FCEI regroupe plus de 24 000 PME au Québec, dont près de 2 000 œuvrent dans le domaine de la restauration et de l'hébergement. Vous comprendrez ainsi pourquoi nous sommes intéressés par les consultations qui se tiennent relativement au sujet mentionné en rubrique et que nous tenons, par la présente, à vous faire part de certains éléments de réflexion.

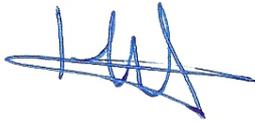
Mentionnons d'abord que, représentant les entrepreneurs indépendants depuis 41 ans, la FCEI a toujours supporté les principes inhérents à la libre entreprise. En ce sens, nous supportons généralement les diverses formes d'initiatives entrepreneuriales, et ce, dans tous les secteurs d'activité. Cela étant, nous sommes conscients que le présent dossier comporte des enjeux qui méritent d'être analysés avec attention, notamment en ce qui a trait aux impacts concurrentiels que pourrait avoir la vente d'aliments sur le domaine public à Montréal, sur les restaurateurs déjà établis et ayant pignon sur rue.

En conséquence, nous appuyons les consultations qui se tiennent actuellement et nous souhaitons vivement qu'elles permettent de dégager des avenues de solution permettant de concilier les divers intérêts en cause.

Par ailleurs, il importe de rappeler que le fardeau administratif et réglementaire est la première préoccupation des dirigeants de PME, qui, chaque année, doivent déboursier plus de 7 milliards de dollars pour se conformer à l'ensemble de la réglementation.

C'est pourquoi, advenant le cas où la Commission recommandait de permettre la vente d'aliments sur le domaine public suivant un certain encadrement réglementaire, nous estimons qu'il est essentiel que ce dernier tienne compte des réalités des petites entreprises visées et qu'il soit équitable pour l'ensemble des acteurs concernés.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.



Martine Hébert
Vice-présidente, Québec